



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Distr. RESTREINTE

15398

DP/ID/SER.A/682
13 mars 1986
FRANCAIS

**ASSISTANCE PREPARATOIRE AU PROGRAMME
D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'INDUSTRIE (PLAN D'INVESTISSEMENT)**

DP|SEN|85|006

SENÉGAL.

Rapport technique: Programme d'action pour le
développement de l'industrie agro-alimentaire au Sénégal*

Etabli pour le Gouvernement sénégalais
par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel,
organisation chargée de l'exécution pour le compte du
Programme des Nations Unies pour le Développement

D'après l'étude de M. Jean-François Flotté,
Consultant en agro-industries

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
Vienne

*Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.86-53455

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE SENEGALAISE</u>	3
<u>1. INDUSTRIE DES CORPS OLEAGINEUX</u>	3
1.1 - Les huileries	3
1.2 - Les tendances du commerce mondial de l'arachide	3
1.3 - Recommandations générales	4
<u>2. INDUSTRIE DES PRODUITS HALIEUTIQUES</u>	6
2.1 - La pêche	6
2.2 - Les zones de pêche	6
2.3 - La flotte	7
2.4 - L'industrie de transformation	7
- 2.4.1. Matières premières	
- 2.4.2. Transformation	
2.5 - Le marché	10
2.6 - Conclusion et recommandations	11
- 2.6.1. Recommandations générales	
- 2.6.2. Recommandations spécifiques	
<u>3. INDUSTRIE DES FRUITS ET LEGUMES</u>	15
3.1 - La conserverie	15
3.2 - Les fruits et légumes frais	15
- 3.2.1. Evolution du marché	
3.3 - Recommandations générales	16
<u>4. INDUSTRIE DES CEREALES</u>	18
4.1 - La matière première, son évolution	18
4.2 - La consommation	19
4.3 - L'industrie	19
4.4 - Recommandations générales	20
4.5 - Recommandations spécifiques	20
<u>5. INDUSTRIE DE LA VIANDE</u>	21
5.1 - Situation	21
5.2 - Recommandations générales	21
<u>6. INDUSTRIE DU LAIT</u>	23
6.1 - Situation	23
6.2 - Recommandations générales	24
<u>7. RELATION ENTRE LA RECHERCHE APPLIQUEE ET L'INDUSTRIE</u>	25
7.1 - Introduction	25
7.2 - Les activités de ITA	25
7.3 - Développement des activités	25
- 7.3.1. Recherche de base	
- 7.3.2. Recherche appliquée	
- 7.3.3. Assistance auprès de l'industrie	
- 7.3.4. Centre d'informations et prestations de service	
7.4 - Recommandations	28

INTRODUCTION

L'industrie agro-alimentaire, basée sur la valorisation des produits agricoles et de l'élevage, transforme ces matières premières en créant des produits de consommation humaine et animale.

La vitesse des mutations technologiques, la rapidité d'apparition de nouveaux procédés et la durée de vie limitée des produits fabriqués, liées à des contraintes de plus en plus spécifiques des types de consommation, imposent à l'industrie agro-alimentaire un degré d'adaptation de plus en plus élevé, face à une dynamique de plus en plus grande des marchés.

En 1984, l'industrie agro-alimentaire sénégalaise présentait les caractéristiques suivantes :

- Répartition du capital :
2/3 étrangers, 1/3 sénégalais (ces proportions varient en fonction des secteurs d'industries)
- Chiffre d'affaires ... : 215 milliards de F.Cfa (environ)
- Investissement : 24 milliards de F.Cfa
- Effectif moyen : 20.000 personnes
- Valeur ajoutée : 35 à 39 millions de F.Cfa

Les secteurs les plus importants sont :

- industrie des corps gras (arachides)
- industrie des produits de la pêche
- industrie des fruits et légumes
- industrie des céréales
- industrie de la viande
- industrie du lait

Les matières premières produites localement sont :

- l'arachide
- les produits issus de la ressource halieutique
- la viande
- les fruits et légumes
- les céréales.

L'industrie de transformation se caractérise par :

- un couple produit/marché statique, difficilement évolutif.
- une valeur ajoutée unitaire faible.
- un outil de production inadapté au développement rapide de la concurrence internationale.
- une grande dépendance du coût des transports, de l'énergie et des emballages.
- la non-organisation des structures d'approvisionnement et de distribution.

ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE SENEGALAISE

1. INDUSTRIE DES CORPS OLEAGINEUX

1.1. LES HUILLERIES

Ce secteur est constitué par deux sociétés : SONACOS et SEIB qui représentent :

- un capital de 8.882 millions de F.Cfa
- un chiffre d'affaire de 85 milliards de F.Cfa en 1984 .
- un investissement de ... 15 milliards de F.Cfa soit 18 % du CA
- un effectif supérieur à 3.000 personnes.

L'ensemble de la filière arachide est l'un des facteurs économiques le plus important du SENEGAL et depuis deux ans, il subit de graves problèmes puisque l'on estime que le déficit de cette filière serait de l'ordre de 20 milliards de F.Cfa pour 1984-1985.

La capacité totale de transformation serait de l'ordre de 900.000 tonnes, alors que la production arachidière serait de 200.000 à 350.000 tonnes environ.

En conséquence des phénomènes exposés précédemment, il ressort :

- une surcapacité de production,
- un problème social important (plus de trois mille salariés)
- une surcharge de coût pour l'entretien et la maintenance d'unités de production ne pouvant être mises en exploitation ou travaillant à 30 % ou 35 % de leur capacité,
- un marché mondial des corps gras d'une grande instabilité aussi bien par le jeu de la concurrence des produits tels que tournesol, soja, etc..., que par l'instabilité du dollar contre les autres monnaies européennes,
- une compétitivité de plus en plus agressive entre les grandes sociétés utilisatrices comme LESIEUR, ASTRA, etc...
- une modification du marché de consommation des corps gras, vers l'utilisation de produits plus sophistiqués et mieux adaptés aux nouvelles exigences diététiques tels que la margarine-beurre et autres composés oléagineux.

1.2. LES TENDANCES DU COMMERCE MONDIAL DE L'ARACHIDE

L'analyse du marché mondial permet d'observer que l'huile d'arachide a perdu environ 30 \$ /tonne en 1984 , ce qui a fait passer son prix en dessous du prix psychologique des 1000 \$ la tonne.

Les variations antérieures des prix de l'huile d'arachide ont été les suivantes :

OCT/SEPT.	<u>81/82</u>	<u>82/83</u>	<u>83/84</u>	<u>84/85</u>
CIF Rotterdam				
la T/M en \$	667	558	1036	960

La production mondiale des arachides coques se présente comme suit :

PRODUCTION	<u>81/82</u>	<u>82/83</u>	<u>83/84</u>	<u>84/85</u>
x 1000 T.	13.417	11.764	12.725	13.470

La production mondiale provient principalement des USA, de l'INDE et de la CHINE. Les états africains ont une très faible part dans celle-ci, mais il faut noter qu'il existe une demande inter-africaine croissante, aussi bien en arachides, qu'en huile brute et raffinée, pour répondre aux besoins de consommation intérieure actuellement compensés par des importations d'huile type : soja, tournesol, etc...

Actuellement, une part importante des arachides exportées dans le monde est consommée sous diverses formes, autres que celle d'huile. Aux Etats-Unis, cette part est encore plus forte et la consommation la plus courante se fait sous forme de produits tels que : cacahuètes grillées et salées, avec ou sans mélange de fruits secs, confiserie d'arachide avec fruits confits, beurre d'arachide, etc...

La plupart des grands pays producteurs réalise un "mix" d'arachide de bouche, appelé sur le marché mondial HPS (hand picked selected) et d'arachide d'huilerie, en optimisant la production de la première en raison de ses meilleures chances commerciales.

Tout ce qui est déclassé de la catégorie HPS constitue une partie de la matière première des usines d'extraction. Il semble que l'orientation actuelle soit d'organiser les structures de production pour les deux catégories d'arachides.

1.3. RECOMMANDATIONS GENERALES

Nous ne reviendrons pas sur la politique agricole arachidière, mais nous préconisons que l'industrie actuelle base sa stratégie sur un développement limité à la restructuration et à la consolidation de la filière. Pour cela, nous recommandons une modification globale de la filière arachidière par :

- une concentration des moyens de production de la SONACOS et de la SEIB selon deux cadres d'activités :
 - . les huileries,
 - . les autres unités annexes telles que margarineries et toute autre production de diversification.
- une adaptation des capacités à l'espérance de production en diminuant les charges fixes qui sont de 80 % actuellement.
- la réalisation d'une mutation technologique.
- la mise en place d'une stratégie d'investissement dans une recherche immédiate de diversification des produits, à partir de l'arachide en visant une production à haute valeur ajoutée et à technologie spécifique.

Deux types de méthodologies existent :

- soit que la diversification s'effectue à l'intérieur de la SONACOS, selon sa propre stratégie,
- soit qu'elle devienne un pôle d'assistance financière, technique et économique, pour la création de PME performantes, réalisant des produits sophistiqués à haute valeur ajoutée, complémentaires à la valorisation de sa propre filière

La nécessité de diversification de la filière est primordiale, tout en considérant que le SENEGAL a encore une dizaine d'années pour pouvoir écouler, à peu près normalement, sa production d'huile.

Il est nécessaire que cette filière soit capable d'appuyer ses rentrées de devises sur d'autres types de production, moins influencés par les variations des cours mondiaux.

2. INDUSTRIE DES PRODUITS HALIEUTIQUES

2.1. LA PECHE

Le SENEGAL a une longueur de côte de 718 kilomètres et une superficie de plateau continental de 23.770 kilomètres carrés.

Dans l'économie nationale, la pêche industrielle occupe une place prépondérante, par les emplois directs et indirects qu'elle crée, ainsi que par son volume à l'exportation, estimé à 50 milliards en devises.

Les dernières statistiques connues donnent les résultats suivants :

	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Quantité de prises	90.240 T.	91.742 T.	93.344 T.	93.000 T.

avec la répartition suivante :

- crustacés	4.617	5.118	4.715	4.405
- mollusques	2.666	2.401	1.709	3.020
- poisson frais ...	60.193	-	59.438	57.724
- poisson transf. .	-	-	-	2.780
- farine de pois. .	-	2.741	4.730	1.031
- cons. de thon ...	15.228	16.259	20.141	22.688
- cons. sardines ..	-	-	-	24
- huile de pois. ..	-	-	-	1
- autres	7.500	964	-	-

Ceci ne comprend pas la pêche artisanale qui réalise environ 30 à 35 % de l'ensemble des prises. Certaines espèces capturées ne sont pas valorisées et sont rejetées à la mer, alors que le rendement global en espèces nobles diminue.

2.2. LES ZONES DE PECHE

On note une stagnation du volume des prises et une amorce de baisse de production. Ceci est dû principalement :

- aux déplacements des espèces vers les eaux des pays voisins (Gambie, Mauritanie, Guinée, etc ...)
- aux types de bateaux utilisés ainsi qu'à leur vétusé.
- à la présence de bateaux congélateurs étrangers, dans les eaux territoriales, selon les accords de pêche signés entre la CEE et l'Espagne.

2.3. LA FLOTTE

L'armement sénégalais est particulièrement vétuste, puisque certaines unités vont atteindre 15 à 20 ans d'âge, et que le renouvellement ne s'effectue pas.

Ceci occasionne un manque de performance par inadaptation des équipements, des coûts d'entretien de plus en plus élevés, et un manque à gagner de plus en plus important.

Selon les statistiques de 1983, l'armada de pêche comprenait :

- Pêche industrielle :

. Chalutiers	145	pour une prise de	53.297 T.	- Rend. =	368
. Sardiniers	19	-	-	25.960 T.	- Rend. = 1.366
. Thoniers	28	-	-	9.898 T.	- Rend. = 353,5
. Cordier	12	-	-	900 T.	- Rend. = 75

- Pêche artisanale :

. Pirogues	4447	-	-	165.217 T.	- Rend. = 37
------------------	------	---	---	------------	--------------

alors que la flotte étrangère comprenait :

- Italiens

. Chalutiers	52	-	-	12.233 T.	- Rend. = 235
-------------------	----	---	---	-----------	---------------

- Mexicains

. Thoniers	37	-	-	18.850 T.	- Rend. = 509
------------------	----	---	---	-----------	---------------

- plus la flotte affrêtée sur chalutiers coréens, mauritaniens, panaméens pour environ 8500 T. de prises.

Depuis 1983, on assiste à une décroissance quantitative de la flotte nationale, à l'avantage des armements étrangers.

2.4. L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Cette industrie de transformation à terre est constituée par 19 sociétés dont 3 conserveries de thon.

La constitution du capital à 2/3 étranger et 1/3 sénégalais représente 2.285 millions de F.Cfa, pour un chiffre d'affaire global en 1984 de 43.425 millions de F.Cfa et un effectif d'environ 5.000 personnes.

En 1984, dans l'ensemble de la profession, les investissements ont représenté environ 1 milliard soit 2,5 % du chiffre d'affaire total.

Il est intéressant de constater que l'ensemble des trois conserveries de thon a représenté 50 % du chiffre d'affaires global de la profession, pour une masse salariale de 1550 personnes, soit 30 % de l'ensemble de l'effectif.

En comparaison, nous constatons, en 1984, une diminution de 10 % de la masse salariale dans les conserveries, alors que le reste de la profession accroît ses effectifs de 33 %. Ceci peut s'expliquer par deux raisons :

- les conserveries améliorent leur productivité et cherchent le point d'équilibre, par un meilleur contrôle des facteurs de production,
- le reste de la profession attire plus la création d'entreprises et génère de l'emploi, ceci dans un contexte industriel encore partiellement ouvert à l'appel de l'épargne privée.

2.4.1. Matières premières

La matière première issue du milieu halieutique et la quantité de prises sont fonction :

- de la politique de pêche définie par le pays (accords de licence avec les pays voisins)
- de la composition qualitative et quantitative de l'armada de pêche.

On constate, actuellement :

- une diminution des captures en volume, par unité,
- un arrêt progressif d'exploitation des chalutiers glaciers qui deviennent difficilement rentables avec, en parallèle, une modification de certains chalutiers en bateaux congélateurs, plus facilement rémunérateurs.

2.4.2. Transformation

A- Conserverie de thon

Les conserveries de thon sont au nombre de trois :

- S.N.C.D.S. relié à Pêcheurs de France
- S.A.P.A.L. relié à Saupiquet
- S.A.I.B. relié à Pêche et Froid

L'ensemble de ces trois unités a une capacité nominale de traitement de l'ordre de 40.000 T/an, alors que celles-ci produisent une moyenne de l'ordre de 20 à 25.000 T/an

L'ensemble de leur production est exporté à 90 % vers la CEE, par le biais de leurs actionnaires et acheteurs, jouant la double fonction. Les types de produits réalisés sont classiques :

- thon entier en conserve à l'huile ou au naturel
- thon en miettes à l'huile ou à la tomate.

L'analyse de la structure de composition des produits finis démontre qu'une partie du thon utilisé est achetée auprès de bateaux étrangers, (considéré comme importation), et peut atteindre jusqu'à 60 % de l'approvisionnement, qu'environ 40 % des besoins en concentré de tomate (triple concentré) sont importés ainsi que 25 % des emballages.

Au niveau de l'emballage (boîte de conserve), il est intéressant de noter qu'un produit importé est 30 % moins cher qu'un produit fabriqué au SENE-GAL.

L'ensemble de ce sous-secteur, très important puisqu'il représente à lui seul 50 % du chiffre d'affaire global, travaille à la limite de son seuil de rentabilité, par l'effet d'un sous-approvisionnement. Son maintien d'activité est lié principalement :

- à l'avantage d'avoir un marché captif par l'action de ses actionnaires et acheteurs,
- à une bonne gestion industrielle qui encadre sérieusement la dérive financière des facteurs de production.

La subvention à l'exportation représente entre 8 à 9 % du coût de production. Malgré cela, les comptes d'exploitation ne sont pas très sécurisants, et jusqu'à quand pourra-t-elle absorber les augmentations de charge d'exploitation.

Marché -

La consommation européenne de thon entier ou en miettes, est stagnante depuis 1980, et a tendance, depuis 1983, à diminuer.

Les prix à la consommation sont stables du fait d'une concurrence de plus en plus sévère, en provenance du sud-est asiatique.

En conséquence des faits indiqués ci-dessus, la croissance potentielle des conserveries de thon au SENEGAL, est liée :

- à une augmentation de l'approvisionnement en matière première, premier facteur d'équilibre dans la recherche de rentabilisation optimale de l'outil de production,
- au dynamisme commercial entraînant une augmentation des ventes des principaux actionnaires européens des conserveries,
- à la diversification de la clientèle,
- à la production de produits plus sophistiqués comme le thon aux aromates, le confit de thon dans une classe de conserves de haute qualité.

B- Poissons frais et congelés

Ce secteur, moins limitatif que la conserverie de par son type de produit, comprend 16 sociétés de structures et de tailles différentes, pouvant varier de 20 à plus de 500 personnes.

Cette diversité du tissu industriel, dans un même secteur, démontre une attirance certaine à l'épargne privée, dans la création de nouvelles entreprises. Par contre, le manque d'organisation de ce secteur, l'inexistence d'une législation rigoureuse, vont à l'encontre du développement de petites et moyennes entreprises performantes.

Types d'approvisionnement -

L'approvisionnement en matières premières provient, soit de bateaux congélateurs (poissons congelés), soit de chalutiers (poissons frais), dont les destinations en tant que produits transformés sont différentes.

Transformations des produits -

La transformation se classe en deux catégories :

- poissons congelés et reconditionnés, à destination du marché africain (environ 80 à 85 % du volume)
- poissons frais d'espèces nobles, sous forme de filets, médaillons et autres, à destination du marché européen (environ 15 à 20 % du volume)

En valeur, la répartition entre le marché africain et européen est de l'ordre de 50 et 50 %.

En dehors de quelques sociétés importantes comme SARDINAFRIC et AMERGER, l'ensemble des autres entreprises se classe dans un artisanat pré-industriel.

Ceci a pour conséquence :

- un manque général de la notion de qualité et des conditions sanitaires,
- une absence de technologie adaptée au développement de produits nouveaux, à leurs conditionnements et à la prise de marché export.
- un manque à gagner dû aux pertes de produit dans les zones de stockage et les circuits de transformation
- un manque d'organisation de l'ensemble de la profession, du fait de la disparité de sa structure industrielle

2.5. LE MARCHE

En conclusion de l'annexe 1 ci-jointe : " notes sur le marché mondial des produits de la pêche ", nous pouvons citer les éléments suivants :

Thonidés -

Les principaux clients sont l'Amérique du Sud, le Japon et l'Europe occidentale, dont les goûts à la consommation sont très différents . La création de produits diversifiés à partir du thon doit se baser sur :

- les types de consommation spécifiques par pays,
- la forme et l'aspect de l'emballage,
- l'utilisation de condiments adaptés aux types de préparations culinaires japonaise, européenne ou américaine.

Il est important de créer un lien étroit entre des groupements d'acheteurs de chaque pays et les conserveries sénégalaises pour analyser périodiquement les informations des acheteurs

La création de produits nouveaux passe par ce préambule.

Poissons séchés/salés/fumés

Nous devons considérer les consommations spécifiques de deux types de marchés différents.

- Marché africain :

Celui-ci est potentiellement important pour des produits séchés et salés (Nigéria + Zaire= 44.000 T.)

Les types de transformation sont différents, la nature du produit fini et son conditionnement aussi. Ceci entraîne le développement séparé de lignes de production, ainsi que des méthodes d'approche du marché.

Les coûts d'exploitation doivent être plus faibles pour correspondre à un pouvoir d'achat plus faible tout en augmentant la qualité finale.

- Autres marchés :

Sur les marchés européens, japonais, américains, l'attraction du poisson fumé est liée :

- à l'aspect extérieur (emballage, couleur)
- à l'odeur agréable

- à sa présentation de coupe, directement liée aux conditions de consommation. En effet, le poisson ne se substitue pas seulement au plat principal qu'est la viande, il peut être également utilisé comme "amuse-gueule", hors d'oeuvres, entrées, etc...
- à l'image de marque (qualité).

La production de filets fumés de poissons non nobles ou considérés comme tels : espadons, capitaines, etc..., devrait permettre l'ouverture d'un marché de consommation plus populaire.

Il faudrait, bien entendu, tenter d'atteindre un niveau qualitatif élevé tout en maintenant un prix aussi bas que possible et en tout cas, inférieur à celui du saumon fumé, considéré comme produit de luxe.

Poissons en filets, crevettes et crustacés

Ce marché se trouve essentiellement dans les pays riches et son développement est axé sur la consommation de produits plus sophistiqués employant des recettes de cuisine du terroir ou exotiques.

Dans cette partie, nous trouvons les plats pré-cuisinés, la charcuterie de poissons, les soupes de poissons, les sauces de mer, etc...

L'approche de ce type de marché peut être réalisé en développant une partie de l'industrie de transformation vers la sous-traitance pour de grandes marques internationales.

2.6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La politique du gouvernement, telle que définie à l'origine, avait pour objectif de privilégier la création d'une industrie de transformation à terre, génératrice de valeur ajoutée, de création d'emplois et de pôles développement.

L'ensemble de cette industrie, fortement exportatrice et génératrice d'entrées de devises, se trouve actuellement en équilibre instable et recherche une stabilité de base, pour un développement futur.

Cette politique industrielle doit être relancée très rapidement si l'on veut absorber la dynamique naturelle de ce secteur. Dans l'hypothèse favorable où l'amont et l'environnement général seraient adaptés au développement de l'industrie à terre, nous proposons les recommandations suivantes :

2.6.1. Recommandations générales

Mise en place d'un plan de restructuration et de développement de l'industrie de la pêche comprenant :

- Partie financière :

- relance de la dynamique du crédit maritime et apport de fonds
- définition d'une politique bancaire en matière d'investissement, d'accréditif et autres moyens financiers.

- Partie fiscale :

- Dégrèvement d'impôt pour bénéfice réinvesti (déjà prévu dans le code général des impôts). Mise en application.

- Diminution des taxes indirectes et directes comme TPS sur les intérêts d'emprunts. Calcul, à sa juste valeur, de la patente basée sur la valeur locative théorique.
- Mise en place de tarifs préférentiels proches de ceux appliqués en zone franche industrielle, du fait du caractère exportateur de cette industrie.
- Application de l'aide à l'exportation sur la part de valeur ajoutée liée au chiffre d'affaire exportation.

- Partie législative :

- Mise en place d'une politique contractuelle salariale pour résoudre harmonieusement les problèmes spécifiques de cette industrie

2.6.2. Recommandations spécifiques

- Restructuration du secteur produits frais et congelés.
- Mise en place d'un système d'incitation financière lié à la création d'entreprises devant répondre à des critères précis de qualité de production, d'investissement dans des lignes technologiques plus sophistiquées et de meilleure rentabilité, et de gestion.
- Création d'un label qualité "produits du SENEGAL", ce qui suppose la mise en place d'un laboratoire de contrôle spécialisé en produits halieutiques et accordant ce label qualité à l'exportation.
- Mise en place d'un programme d'amélioration de conditions de travail, de formation continue et d'application des normes internationales d'hygiène et de qualité pour ce type d'industrie.
- Développement de la sous-traitance pour de grandes marques internationales.
- Création d'un G.I.E. ou autre, issu des industriels et armateurs, ayant pour objet :
 - recherche de nouveaux marchés cibles,
 - adaptation de l'offre à la demande,
 - diversification de la gamme des acheteurs,
 - recueil d'informations sur les besoins et l'évolution des marchés extérieurs,
 - définition de nouveaux produits, à valeur ajoutée plus forte, en liaison étroite avec la recherche appliquée et les industriels, (définition de programme de travail selon deux voies différentes : couple produit/marché africain, et couple produit/marché européen).
 - négociation d'accords avec des réseaux internationaux de mareyage.

NOTES SUR LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Profil du commerce international

La tendance des pays dominants en exportation-importation, est stable et le commerce du poisson pour consommation humaine est constant en valeur et en volume. Par contre, il est intéressant de noter une modification dans la distribution des produits, par exemple : congelés en baisse, alors que la demande en provenance des USA et du JAPON est principalement axée sur les produits "haut de gamme".

Production et exportation

Thonidés :

L'exportation mondiale est canalisée vers l'Amérique du Nord, Japon et l'Europe occidentale.

consommateurs :	U.S.A.	220.000 T.
	JAPON	120.000 T.
	ITALIE	70.000 T.
	FRANCE	20.000 T.
	CANADA	8.000 T.

Poisson séché /salé /fumé :

La production mondiale est d'environ 450.000 T. dont 15 % de fumé (morue) et stock-fisch ; les principaux importateurs sont :

ITALIE	37.000 T.
U.S.A.	33.000 T.
ESPAGNE	30.000 T.
R.F.A.	29.000 T.
JAPON	26.000 T.
FRANCE	16.000 T.
ainsi que deux pays africains :	
NIGERIA	40.000 T. dont
	7.000 T. de têtes de poissons séchés
ZAIRE	4.000 T.

Crustacés :

Crevettes. Importation :

JAPON	152.000 T.
U.S.A.	124.000 T.
CEE	87.000 T.
ESPAGNE	20.000 T.
SUEDE	11.000 T.

Langouste fraîche ou congelée :

U.S.A.	25.000 T.
JAPON	6.200 T.
FRANCE	4.000 T.
BELGIQUE	1.100 T.

Farine de poisson :

Producteurs principaux : PEROU, CHILI, DANEMARK, NORVEGE
pour environ 2.400.000 T. exportées vers la R.F.A., le JAPON, les
U.S.A. le CANADA, l'EUROPE de l'EST.

Consommateurs principaux :

JAPON	850.000 T.
U.R.S.S.	550.000 T.
U.S.A.	480.000 T.
EUROPE EST	370.000 T.
Gde BRETAGNE ..	270.000 T.
R.F.A.	190.000 T.

Besoins théoriques d'importation en AFRIQUE (000 T.)

<u>Pays</u>	<u>demande totale</u>	<u>Production intérieure</u>	<u>Besoins Importation</u>
- NIGERIA	1.200	850	350
- ZAIRE	400	250	150
- Côte IVOIRE ..	300	100	200
- GHANA	500	400	100
- CAMEROUN	200	100	100
- TOGO	45	20	25
- BENIN	80	60	20
- CONGO	60	35	25

Consommations Kg/an/Tête

SENEGAL	30 Kg
CONGO	25 Kg
Côte IVOIRE ...	20 Kg
MAURITANIE	15 Kg
GAMBIE	14 Kg
CAMEROUN	11 Kg
NIGERIE	10 Kg
MALI	10 Kg
ZAIRE	6 Kg
GUINEE BISSAU .	5 Kg

Ceci est à comparer à la moyenne mondiale de consommation de poisson qui est de l'ordre de 12 Kg/an/tête.

Il est à noter que la demande s'oriente de plus en plus vers les produits pré-transformés, de qualité supérieure, à plus forte valeur ajoutée.

3. INDUSTRIE DES FRUITS ET LEGUMES

La filière fruits et légumes se répartie en deux secteurs :

- secteur conserverie : légumes, tomates, etc...
- secteur produits frais.

2.3.1. SECTEUR CONSERVERIE

Ce secteur comprend deux sociétés représentant :

- un capital de	450.000 millions de F.Cfa
- un chiffre d'affaire de	2.411 millions de F.Cfa
- un investissement de ..	128 millions de F.Cfa soit 5% du CA
- un effectif de	444 personnes.

Les types de produits réalisés sont : concentré de tomate, conserve de haricots blancs et petits pois.

L'ensemble de ce secteur est en perte, ce qui est logique lorsqu'on analyse les éléments suivants :

- insuffisance de production de tomates fraîches.
Les deux sociétés opèrent dans le même secteur, ce qui a rendu encore plus difficile l'approvisionnement.
- importation de triple concentré de tomate comme matière première, ce qui ne permet plus d'utiliser les lignes technologiques comme prévu à l'origine
- protection par interdiction d'importation de simple et double concentré

En ce qui concerne les conserves de haricots et petits pois, le SENEGAL ne peut être compétitif à l'exportation, du fait :

- des effets d'échelle,
- de la concurrence internationale extrêmement vive, par la mise sur le marché des produits d'Afrique du Nord, de la Grèce et maintenant de l'Espagne.

Il est important de noter que dans ce type d'industrie, l'emballage représente plus de 50 % du prix du produit final, or au SENEGAL ce même emballage est de 30 à 40 % plus cher qu'en EUROPE.

L'évolution actuelle du marché des conserves se situe principalement au niveau d'une très haute qualité et une compétitivité des prix très agressive d'autant plus dynamisée par la politique des centrales d'achats.

La marge des producteurs est de plus en plus réduite et la concurrence de plus en plus intenable.

Le SENEGAL n'a aucun facteur comparatif positif dans ce secteur malgré la faiblesse des coûts salariaux, et il ne pourra essayer d'améliorer la rentabilité des usines existantes que pour son seul marché intérieur.

3.2. FRUITS ET LEGUMES FRAIS

C'est en 1925, que les premières cultures maraichères ont débuté au SENEGAL. Depuis, la production s'est diversifiée et actuellement la répartition géo-

graphique de la production de légumes se caractérise par une pré-dominance écrasante du Cap-Vert, par rapport aux régions de Thiès et du fleuve. Depuis 1971, l'évolution de la production de légumes, en valeur, est la suivante :

- 71/72 en millions de F.CFA = 1544	- 77/78 en millions de F.Cfa = 2329
- 72/73 " " " = 1531	- 78/79 " " " = 1930
- 73/74 " " " = 1395	- 79/80 " " " = 1868
- 74/75 " " " = 1871	- 80/81 " " " = 1991
- 75/76 " " " = 2321	- 81/82 " " " = 2246
- 76/77 " " " = 2270	

Ce type de production est principalement consommateur de main-d'oeuvre, de fret et d'énergie, et la part de valeur ajoutée y est faible, puisqu'il n'y a pas d'apport de transformation.

Sur les trois dernières années, on estime que la production de légumes a atteint 120.000 tonnes et qu'elle a une progression de 4 à 5 % par an.

3.2.1. Evolution du marché d'exportation

Actuellement, les pays importateurs de fruits et légumes frais se basent sur les facteurs suivants :

- qualité du produit,
- calibrage et couleur,
- homogénéité de l'approvisionnement,
- sécurité de production qualitative,
- emballage adapté.

Le marché de la consommation est porteur, mais la concurrence devient de plus en plus forte par les productions des pays d'Afrique du Nord et de l'Europe du Sud.

3.3. RECOMMANDATIONS GENERALES

Dans ce contexte, nous proposons :

PRODUCTION DES LEGUMES

- mise en place d'un programme général d'encadrement des petits maraichers en liaison avec les groupes d'exportateurs,
- création d'une ferme semencière pour développer des semences in-vitro de légumes dont les caractéristiques génétiques correspondent aux contraintes de la demande extérieure,
- définir une politique de prix, par campagne de production et par produit, selon une classification qualité.
Cette politique de prix devra être négociée entre la représentation des producteurs et celle des exportateurs.

Contrôle de qualité :

- création d'un système de contrôle qualité, basé sur le standard des normes du Marché Commun, et les normes spécifiques à certains produits nationaux.

Ceci aura pour conséquence, l'installation d'une unité de calibrage et de contrôle couleur, avant mise en emballage pour exportation.

Emballage :

- utilisation d'emballage standard par produit, répondant à la classification des importateurs, à la bonne tenue et à la protection des produits pendant le transit.
- mise en place d'une commission d'étude entre les industries de l'emballage et les exportateurs.

Stockage :

- mise en place d'infrastructures de conservation dans les zones de transit pour éviter les pertes qualitatives et quantitatives des produits exportés pendant les attentes de prises en charge par les transporteurs.

Transport :

- négociation avec les compagnies aériennes et maritimes pour définir un coût de transit dégressif, en fonction du volume exporté, ainsi que le planning des jours offerts dans la semaine.
- ceci impose une réorganisation des exportateurs soit sous forme de groupements, soit sous tout autre formule de concentration.

Commercialisation :

- Création d'un groupement export chargé de mettre en place :
 - une stratégie de diversification des marchés vers l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Bénélux, etc...
 - un contrôle des circuits de distribution et l'application d'une dynamique commerciale vis à vis des agents chargés de la promotion des produits sénégalais,
 - un programme de développement marketing avec organisation de missions économiques, de publicité, de participation à des foires, d'acquisitions d'informations sur l'évolution des marchés, etc...

Financement :

- Etude des possibilités de mise en place d'un crédit export adapté à la vente de produits périssables.

PRODUCTION FRUITIERE

Au SENEGAL, la production de fruits est encore au stade de la culture de cases et de petits vergers; les exploitations modernes sont rares.

Il n'est pas pensable, actuellement, de créer une industrie de transformation des fruits, vu la quantité produite, mais plutôt de développer un programme agricole pour répondre aux besoins de la consommation intérieure et réduire les importations.

4 INDUSTRIE DES CEREALES

Dans cette partie, nous analyserons le traitement primaire des céréales (minoterie) et leurs applications (biscuiterie, boulangerie, etc...)

2.4.1. LA MATIERE PREMIERE, SON EVOLUTION

Marché du Blé :

La situation fondamentale du blé, exprimée en termes d'offres et de demandes s'est nettement améliorée à la fin de 1985.

Il est actuellement difficile de se procurer du grain "bon marché" car la quasi-totalité de la récolte courante a été vendue.

En 1986, l'administration américaine a décidé d'étendre sa volonté de conquête à huit autres pays, dont les Philippines. Le volume supplémentaire qu'il risque d'y avoir, peut créer une tendance à la hausse des cours. La tenue des prix céréaliers, en 1986, reste encore une inconnue et il faudra attendre la nouvelle récolte de juillet 86, pour connaître l'orientation réelle du marché.

Depuis janvier 1986, les cours oscillent entre 330,25 cents et 335 cents par boisseau.

Matières premières locales :

Evolution des productions vivrières au cours des divers plans (moyennes annuelles, en milliers de tonnes).

Produits	Plan I 1961/62 64/65	Plan II 1965/66 68/69	Plan III 1969/70 72/73	Plan IV 1973/74 76/77	Plan V 1977/78 80/81	Plan VI 1981/82 84/85	moyenne générale
Product.Brute céréales :							
Mil/sorgho	460	521	480	608	568	544	531
Maïs	30	41	35	41	48	82	46
Riz (paddy)	97	110	95	111	93	121	105
Total Cérééal.	587	672	610	760	709	747	692
Autres cult.							
Niébé	15	20	20	19	18	17	18
Manioc	151	216	157	105	52	28	122
Product.nette disponible *	458	539	480	567	516	532	516

* production nette disponible : en équivalent céréales décortiquées net
 RIZ - 70 % de rendement de décortilage, 10 % pertes et semences
 Autres semences - 80 % de rendement de décortilage; 10 % pertes et semences
 MANIOC - 30 % en valeur calorifique équivalente.

A ce tableau s'ajoutent les importations au titre de l'aide alimentaire, dont la moyenne 1980/1984 atteint 124.000 tonnes/an.

La campagne 1985 du NIEBE a produit 80.000 tonnes et les dernières estimations donnent une projection de 120.000 tonnes, dans les trois ans.

Si nous estimons que 30 % de cette production peuvent être traités par l'industrie, ceci donnerait 20.000 Tonnes en 1985 pour atteindre 35.000 tonnes en 1988, ce qui est loin d'être négligeable pour une industrie de transformation.

4.2. CONSOMMATION

L'analyse de l'évolution de la demande par tête d'habitant en 1982/1984, donne les résultats suivants :

Consommation individuelle de céréales en 1982/1984 en Kg/an/hab.						
lieux	Mil/ Sorgho	Maïs	Riz	Blé	Mil/Maïs Sorgho	TOTAL
Urbain	33	7	110	54	40	204
Rural	147	13	51	4	160	215
Moy.nat.	106	11	72	22	117	211

La consommation du blé a diminué par suite des hausses importantes intervenues dans la période, alors que celle du riz a augmenté énormément malgré la hausse en début 1985.

4.3. INDUSTRIE

Dans cette partie, nous analyserons le traitement primaire des céréales (minoterie) et leurs applications (biscuiteries, boulangeries)
L'ensemble de ce secteur est constitué de quatre sociétés principales (hors boulangerie) dont deux minoteries et deux biscuiteries, représentant :

- un capital de 2420 millions de F.Cfa
- un chiffre d'affaire de ... 18 milliards de F.Cfa
- un investissement de 726 millions de F.Cfa soit 4 % du CA
- un effectif de 620 personnes

Ce type d'industrie se caractérise par l'importation presque totale de la matière première, ce qui est souvent le cas pour tout pays non producteur de blé. Nous estimons que 2/3 de l'approvisionnement en blé proviennent de l'importation et 1/3 de dons humanitaires rétrocédés sur le marché.

En fait, dans la plupart des pays d'Afrique, le prix de la farine et du pain sont homologués et cette situation a peu de chance d'être modifiée.

Par contre, nous notons que les minoteries n'ont pas réussi à réaliser la substitution d'une partie de la farine de blé par des farines de produits locaux.

A ce stade, nous pouvons nous poser des questions intéressantes quant à la stratégie restrictive de ces minoteries.

En effet, une industrialisation a toujours connu dans son histoire une prise de risques qui a donné le premier souffle au développement. Mais il est assez étonnant de constater, qu'en 1985, les minoteries ne sont toujours pas prêtes à transformer un surplus de production nationale.

Nous devons considérer, que les minoteries sont le pôle de développement pour les farines mixtes et composées, utilisées par l'industrie de la cuisson comme les boulangeries et les biscuiteries.

De ce fait, nous assistons à une récession de cette industrie qui n'a pas su créer des facteurs compétitifs par rapport à la concurrence extérieure.

Les boulangeries sont artisanales, les biscuiteries cherchent à créer des produits européens comme les biscuits fourrés, sans incorporer une quelconque valeur ajoutée supplémentaire. De plus, les produits intermédiaires consommés comme le sucre ont des prix anormalement supérieurs au cours mondial. L'implantation de produits concurrents (Côte d'Ivoire) est donc facile.

4.4. RECOMMANDATIONS GENERALES

- améliorations des conditions d'exploitation des minoteries par une meilleure répartition du contingentement d'importation de blé, adaptée aux capacités de production respectives de chaque minoterie.
- créer, soit une contrainte, soit une incitation à l'utilisation de farines, semoules, etc... issues de la production locale céréalière.
- inciter l'intérêt d'une relation continue entre la recherche appliquée (ITA) et les industries de transformation des céréales pour la création de produits à plus forte valeur ajoutée et la mise en place d'unités technologiques liées à ces produits.

4.5. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

En collaboration avec ITA et les minoteries, nous proposons la création d'une ligne pilote d'extrusion thermoplastique de farine à partir de sorgho, mil, soja, etc... pour la fabrication de nouveaux produits, tels que :

- couscous instantané
- produits pour petits déjeûners, snacks, etc...
- pâtes alimentaires composées.
- produits de protéines végétales texturés (pouvant être aussi obtenus à partir de légumes).

Ce projet pourrait être réalisé dans le cadre de la CEAO et utiliser le SENEGAL comme plate-forme de développement des farines spéciales pour toute l'Afrique de l'Ouest.

Cette nouvelle application technologique permettrait d'aborder de nouveaux marchés aussi bien au SENEGAL qu'à l'exportation vers des pays voisins. Pour une capacité d'extrusion de l'ordre de 500 Kg/h. l'investissement de base serait d'environ 600.000 \$. Un tel financement devrait être réalisé à partir de fonds privés et des apports en provenance d'aides internationales.

5. INDUSTRIE DE LA VIANDE

5.1. SITUATION

Au SENEGAL, le cheptel est évalué à 5.600.000 têtes dont 1.200.000 sont traitées par les abattoirs, soit seulement 20 % de l'ensemble.

La situation de cette filière est à la base de son développement futur et sa potentialité doit faire l'objet d'un programme d'actions et de valorisation sur plusieurs années.

Ce programme devra comprendre les grands thèmes suivants :

- organisation du ramassage des animaux propres à la consommation,
- développement du contrôle sanitaire, avant abattage,
- création d'abattoirs modernes et programme de formation sur les techniques d'abattage et de découpe
- valorisation des sous-produits issus de l'abattage (sang, os, graisse, abats, etc...)
- création d'entreprises de salaisons spécialisées dans la fabrication de produits spécifiques à l'Islam
- création d'entreprises de fabrication de plats pré-cuisinés à base de viande, selon la tradition culinaire sénégalaise,
- valorisation éventuelle des peaux par la création d'une industrie des cuirs et peaux à condition que celle-ci soit orientée vers la fabrication de produits à très haute qualité en intégrant l'ensemble des opérations de traitement (tannage) jusqu'au stade final (cuir assoupli et teint).

5.2. RECOMMANDATIONS GENERALES

- développement de la filière viande et de ses dérivés qui doivent être considérés comme un potentiel non valorisé.
- élimination progressive des protections et surprotections pour redonner à l'industrie la possibilité de développer sa propre compétitivité, aussi bien sur le marché national qu'à l'exportation.
- motiver la création d'entreprises de prestations de services, nécessaires à l'industrie, et limiter la création de sociétés d'intermédiaires commerciaux qui ne génèrent pas de valeur ajoutée, mais ne font qu'augmenter les charges sur les différents nitrants de l'industrie.
- développer l'aide à l'exportation en amont de l'industrie, c'est-à-dire :
 - recherche de nouveaux marchés (prospection)
 - recherche de nouveaux produits, soit sous forme d'achats de Know-How, de licences de fabrication, soit sous forme d'accord de ventes sur des marchés spécifiques, etc...

Pour cela nous proposons la création d'une entité juridique (G.I.E. , société en noms collectifs, etc...) de nature privée et issue de l'industrie agro-alimentaire, dont les objectifs seront :

- prospection sur des marchés nouveaux et acquisition d'une clientèle diversifiée, à partir des produits alimentaires actuels.

- recherche de nouveaux produits et des marchés correspondants pouvant être réalisés tout d'abord à court terme (2 à 3 ans) et moyen terme (5ans).
- négociations d'accords de coopération, d'achats de licences et autres avec des groupes extérieurs au SENEGAL (Japon, Europe, Canada, Etats-Unis, etc..)
- création d'un centre d'informations commerciales sur les marchés et produits extérieurs.
- assistance à l'exportation auprès des entreprises du secteur par des spécialistes de haut niveau.

Cette entité serait financée par les entreprises et pourrait peut être recevoir des fonds d'aide extérieure, pour une première période de trois ans. Mais il est important que cette société soit gérée comme une entreprise privée et puisse rentabiliser, le plus rapidement possible, (facturation des services offerts, redevances sur des marchés obtenus et signés, etc..)

Cette solution doit être considérée comme complémentaire aux actions menées par les organismes d'état existants et non comme une substitution à ceux-ci.

Libéralisation des prix sur le marché intérieur (en dehors de certains produits stratégiques de base) à condition que les entreprises aient la possibilité d'acheter leurs matières premières et secondaires à des prix à peu près égaux à ceux du marché international (cas du sucre plus particulièrement, des emballages, etc..)

Création d'une agence financière spécialisée dans la prise de participation de sociétés à risques.

6 INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU LAIT

6.1. SITUATION

L'ensemble de cette industrie comprend trois sociétés représentant :

- un capital de 1235 millions de F.Cfa
- un chiffre d'affaire de ... 12 millions de F.Cfa
- un investissement de 245 millions de F.Cfa soit 2 % du CA
- une valeur ajoutée de 12 % du CA

Cette industrie base sa production sur l'utilisation de lait en poudre importé, qui est déjà une matière première pré-transformée et conventionnée au sein de la CEE.

Malgré la protection de cette industrie comprenant :

- l'interdiction d'importation de lait concentré,
- l'admission temporaire,
- un droit de douane faible sur la poudre de lait (DD = 5 %),

l'équilibre financier des entreprises est difficilement atteint.

Par contre, nous constatons une concurrence sur le marché intérieur, entre les sociétés SIPL, CODIPRAL et SAPROLAIT et une émulation importante de la part des dirigeants, dans la recherche de captation de créneaux de marchés, à des prix concurrentiels.

Malgré l'étroitesse du marché intérieur et la difficulté d'exportation, de par la nature des produits finis (temps de conservation), ce secteur de l'agro-industrie est l'un des plus dynamiques.

Les produits réalisés actuellement sont :

- le lait concentré sucré et non sucré,
- les yaourths,
- le lait frais,
- le fromage.

Facteurs de production -

Les principaux facteurs de production, qui devront être améliorés, sont les suivants :

- rajeunissement des lignes technologiques ayant des pertes inter-opérations importantes
- diminution du coût des intrants comme le sucre et l'emballage, dont les prix sont anormalement élevés, parfois 40 à 50 % supérieurs aux produits européens importés
- diminution du sur-effectif de la masse salariale, estimée à 25 % actuellement, et amélioration de la formation des agents techniques.
- perte de production par coupure de courant électrique. L'achat de générateur devrait facilement se justifier économiquement.

6.2. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Renouvellement de l'appareil productif avec un choix technologique mieux adapté dans l'amélioration des échanges thermiques et la diminution des temps de manipulation
- aide fiscale à la collaboration entre la recherche appliquée et l'industrie laitière, pour la création de nouveaux produits pouvant être exportés, grâce à leur temps de conservation et l'utilisation d'emballages adaptés.
- lancement de lait type UTH, de desserts lactés, de gâteaux de semoules au lait et de produits complémentaires à l'alimentation infantile. En effet, le savoir-faire actuel de l'industrie laitière correspond à celui nécessaire à la production d'aliments infantiles.
Le développement de ces types de produits pourrait être réalisé plus rapidement par association avec une société étrangère reconnue internationalement.
- création d'un groupe de travail entre l'industrie du lait et de l'emballage pour la promotion de nouveaux conditionnements adaptés à l'exigence des produits, de leur conservation et leur consommation.

RELATION ENTRE LA RECHERCHE APPLIQUEE ET L'INDUSTRIE

7. RELATION ENTRE LA RECHERCHE APPLIQUEE ET L'INDUSTRIE

7. 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du développement de l'industrialisation agro-alimentaire sénégalaise, il est essentiel que les entreprises aient un support technologique, économique, financier et marketing, en amont de leurs exploitations classiques.

La recherche de diversification est nécessaire par le fait qu'un couple produit/marché à une durée de vie limitée et que l'on doit adapter ses gammes de production en fonction des besoins statistiques, dynamiques et spécifiques à chaque marché de consommation.

L'une des solutions à ce problème est la circulation de l'information et l'interconnexion directe entre la recherche appliquée et l'industrie.

Ceci devrait être l'un des rôles principaux de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) de DAKAR dont les compétences et les capacités potentielles sont un atout fondamental.

7. 2. LES ACTIVITES DE ITA

Dans le cadre d'une recherche appliquée pour le développement industriel, nous préconisons quatre activités principales :

- Recherche de base en relation avec les Universités et les Centres de recherche intérieurs et extérieurs. Développement des coopérations avec d'autres pays.
- Recherche appliquée par secteur dans les filières industrielles alimentaires avec création de pilote de démonstration, en collaboration avec l'industrie concernée.
- Assistance auprès de l'industrie pour le pré-développement et le développement de nouveaux produits adaptés à un marché cible.
- Centre d'informations et prestations de service

7. 3. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

En premier lieu, il serait nécessaire que ITA effectue une définition de ses programmes, selon la méthodologie suivante :

- . Etablissement d'une liste des besoins exprimés par les industriels, selon les différents secteurs de la filière agro-industrielle comme par exemple les industries de la viande, du poisson, des corps gras, des céréales, etc...

- . Etablissement d'une liste des différents programmes de développement du secteur agricole, élevage, oléagineux, etc...

La comparaison entre les besoins et les ressources du pays indiquera naturellement les programmes de recherche appliquée qui sont nécessaires. ITA complètera cette liste par un programme interne d'investissements aussi bien en personnel qu'en matériel, tout en définissant les sources de financement possibles.

7.3.1. Recherche de base

Celle-ci doit être développée en fonction des besoins qui peuvent s'exprimer potentiellement aussi bien sur le marché intérieur qu'extérieur. La relation entre les différentes universités, les centres de recherches étrangers et l'ITA dont le rôle serait l'application directe, est la base du développement de la connaissance pratique des découvertes.

Ce type d'activité ne peut être financé que par des fonds en provenance d'aides bilatérales et multilatérales car la rentabilité n'est mesurable qu'à long terme.

Pour les prochaines années, cette activité ne devrait pas dépasser plus de 15 % de l'ensemble des actions de l'ITA.

7.3.2. Recherche appliquée

Actuellement cette partie doit être concrétisée immédiatement, afin de permettre un développement très rapide de l'industrie et motiver la confiance dans l'avenir.

L'ITA doit être capable d'apporter auprès d'un industriel, le support essentiel de sa diversification technique et économique. Aucun projet de recherche appliquée ne peut atteindre sa maturité s'il n'y a pas, au départ, un consensus entre l'Institut et la société qui effectuera le développement de celui-ci.

Pour cela, nous devons résoudre les points suivants :

- l'ITA doit apprendre à parler le même langage d'intérêt que l'industriel,
- présenter des projets les analyses prévisionnelles techniques, économiques, financières marketing sont viables,
- protéger et sécuriser l'industriel qui acceptera d'investir, par un accord de protection industrielle,
- soutenir et assister le client dans sa démarche, jusqu'au but final.

La réalisation d'un projet global comprend trois phases :

- 1ère phase : Création d'un pilote expérimental
- 2ème phase : Pré-développement
- 3ème phase : Développement

L'ITA doit intervenir dans ces trois phases avec un montage financier adapté qui pourrait être comme suit :

Première phase -

Financement mixte entre ITA et industriel, à 75 % de la valeur du projet.
Financement par l'Etat du complément, à prendre sur un fonds de recherche à créer.

Deuxième phase -

Pré-développement. Financement à 50 % par l'industriel, et apport des 50 % complémentaires par un fonds d'aide au développement, sous forme de prêts bonifiés à taux faible et remboursement sur 5 ans.

Troisième phase -

Développement. Financement à 70 % par l'industriel, et apport de 30 % par le même fonds que précédemment sous forme de prêts bonifiés et remboursement sur 10 ans.

Les apports de l'ITA seront directement financés par l'industriel qui aura obtenu l'aide financière de la part des différents fonds d'aide.

Cette méthodologie implique que l'industriel, en général, ait un budget de recherche appliquée de l'ordre de 0,5 % du chiffre d'affaire, motivé par un intérêt fiscal à définir.

7. 3.3. Assistance auprès de l'industrie

Ce type de services fera l'objet de contrat d'assistance auprès de l'industrie, pour la définition organoleptique des produits, la conservation, l'emballage, la présentation, les différents tests de goût et qualité, l'adaptation aux normes alimentaires des marchés correspondants.

Cette assistance sera complétée par une action d'apports de connaissances technologiques alimentaires pour la modification éventuelle des lignes de production et l'amélioration de la qualité en général.

Il faut que l'importance et l'intérêt de cette assistance soient tels que l'industrie ressente le besoin technique et économique de faire appel à ITA plus qu'aux services étrangers.

Ceci impose pour ITA :

- le recensement de ses connaissances pratiques,
- la mise en place d'une organisation dynamique pour répondre, dans un délai très court, aux différentes demandes,
- la mise en oeuvre des moyens humains et matériels correspondants,
- le calcul du coût de facturation par type d'intervention.

7. 3.4. Centre d'informations et prestations de service

7. 3.4.1. Centre d'informations

Il est primordial que soit créé, au sein de ITA, un centre d'informations techniques, économiques, financières, administratives, analyse de marché sur l'agro-alimentaire en général.

L'organisation d'un tel centre peut être similaire aux banques de données actuellement connues en EUROPE.

Le financement de l'exploitation d'un tel centre peut être obtenu par la méthode suivante :

- . Mise en place d'un système d'abonnement annuel auprès des industriels pour toute demande d'information générale.
- . Les demandes complémentaires spécifiques feront l'objet d'un contrat séparé, selon une méthode de facturation au temps passé.
- . L'ensemble comprendrait une base de facturation forfaitaire plus une régie.

7.3.4.2. Prestations de service

Pour cette activité, nous entendons plus particulièrement l'apport que peut donner ITA dans le contrôle qualité des produits finis, aussi bien pour la mise en consommation sur le marché intérieur que pour l'exportation.

La création d'un label qualité "produits du Sénégal" passe par la contrainte positive d'un contrôle de qualité sérieux et reconnu à l'extérieur du pays.

Au niveau du pays, il serait nécessaire de développer :

- . Un Institut de normalisation dont le but est de définir les normes de qualité internationale par type de produit, les méthodologies de contrôle et l'agrément de laboratoires de contrôle associés.

Nous estimons que ITA peut être un laboratoire de contrôle qualité agréé par l'Etat (Institut de normalisation) dont les interventions s'effectueraient sous deux formes, entre autres :

- tests de laboratoire inter-opération et final à la demande des industriels,
- contrôle legal des produits et apposition d'un tampon "qualité-export" avant exportation (test par échantillonnages), l'existence de ce contrôle devant être confirmé par un décret d'application donnant la liste des produits à contrôler, et faire l'objet d'une publication auprès des organismes de contrôle des grands pays importateurs du SENEGAL.

7. 4. RECOMMANDATIONS

Avec l'assistance des organismes internationaux, l'ITA devra réaliser :

- une étude sur les besoins exprimés par les différents secteurs industriels de l'agro-industrie et la définition d'un programme de recherche appliquée sur 5 ans (en accord avec l'industrie).
- la définition d'un programme d'investissement en potentiel humain et matériels sur 5 ans, pour répondre aux besoins de l'industrie agro-alimentaire.

- une étude de définition, d'implantation et d'organisation de laboratoires de contrôle agréés. Création d'un label qualité "produits sénégalais" pour l'exportation.
- en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et le Syndicat du Patronnat Sénégalais, analyse sur les possibilités de mise en place d'une structure d'aide au pré-développement et au développement de nouveaux produits agro-alimentaires, soit sous forme d'une banque d'aide à l'innovation soit dans le cadre de budgets spéciaux alloués au Ministère de tutelle.